

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1408)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° AS47

présenté par

M. Quatennens, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 44 A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

.Cet article introduit par les sénateurs décale l'âge de la retraite de 62 à 63 ans. Ce faisant, il anticipe et avec le mérite de l'honnêteté les évolutions qui seront proposées par la majorité au printemps prochain et qui éliminera tout bonnement la notion d'âge de départ parce qu'avec la retraite par points, un citoyen qui commence à travailler ne saura pas combien il touchera et à quel âge.

L'honnêteté est certes une vertu, mais l'inconscience et la négligence envers notre population sont de cruels défaut : nous payons déjà le prix sanitaire de la dernière réforme des retraites. Les arrêts maladie ont augmenté, parce que les seniors sont plus nombreux au travail. L'espérance de vie stagne, à cause des régressions de notre système de santé mais aussi et surtout parce qu'en travaillant plus tard, on vit moins longtemps.

La droite, si prompt à défendre les retraités contre la CSG, assume-t-elle cette mesure face à ses électeurs ? De notre côté nous sommes résolument contre cette disposition dogmatique, injuste et aux effets sociaux néfastes avérés.